



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - LOCATION DE GITE

Article 1 – Ce contrat concerne la location d’un ou plusieurs gîtes (Demeure les Arbillons, 195 route des Grands Gouillats, 71520 Bourgvilain).

Nos gîtes :

- **Gîte Pinot Noir** : composé de 2 chambres, 1 salle de bain, 1 cuisine/salle à manger, 1 salon
- **Gîte Chardonnay** : composé de 5 chambres avec commodités privatives, 1 cuisine/salle à manger, 1 salon
- **Gîte Gamay** : composé de 9 chambres avec commodités privatives, 1 cuisine/salle à manger, 1 salon

Les espaces communs :

- Une piscine extérieure (ouverte aux beaux jours)
- Un terrain de pétanque
- Parcs et jardins
- Terrasses

Article 2 – Durée du séjour :

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d’un quelconque droit au maintien dans les lieux à l’issue du séjour.

Article 3 – Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire le devis signé ainsi que 30% d’arrhes du montant total de la location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d’entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 – Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) Annulation avant l’arrivée dans les lieux :

Les règlements resteront acquis au propriétaire si l’annulation intervient moins de 2 mois avant l’arrivée. Celui-ci gardera le solde du montant du séjour.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le solde de la location reste acquis au propriétaire. Aucun remboursement de la location ne pourra être demandé. Si le locataire se présente au-delà de ce délai, le propriétaire n’est pas tenu de lui fournir un logement de remplacement et ne doit aucune indemnité.

b) Si le séjour est écourté :

Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de prix.

Article 5 – Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Article 6 – Arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat :

Arrivée : 16h00 - Départ : 10h00

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 – Règlement du solde :

Le solde de la location est à verser 1 mois avant votre arrivée.

Article 8 – État des lieux :

L'état des lieux, du mobilier, et le bon fonctionnement de l'équipement seront contrôlés à l'entrée par le locataire, qui le cas échéant devra remettre ses observations par écrit au propriétaire sous un délai de 6 heures. Passé ce délai, il ne sera tenu compte d'aucune réclamation. Pour la sortie, il remettra une liste des pertes, casses, détériorations afin de permettre les remplacements ou réparations nécessaires.

Le nettoyage des locaux en usage normal est à la charge du propriétaire. En cas d'usage anormal des locaux, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage sera refacturé au locataire.

Article 9 – Caution :

Un chèque de caution* correspondant à votre location vous sera demandé par le propriétaire à votre arrivée. Ce dépôt est restitué par le propriétaire, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées, dans un délai n'excédant pas une semaine.

*Gîte Pinot Noir : caution de 250€

*Gîte Chardonnay : caution de 500€

*Gîte Gamay : caution de 800€

Article 10 – Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Les utilisateurs devront être respectueux de l'environnement naturel et sonore de ce lieu. Les enfants doivent être surveillés par les adultes.

Article 11 – Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 – Animaux :

Le présent contrat précise que les animaux ne sont pas acceptés.

Article 13 – Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol. La piscine extérieure n'est pas surveillée et la responsabilité des enfants incombent aux adultes accompagnants. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident et rappelons qu'il est strictement interdit de plonger en raison des risques associés.

Article 14 – Paiement des charges :

Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire.

Article 15 – Litiges :

Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.

La signature du présent devis entraîne l'acceptation des conditions générales de ventes et d'annulations.

Date :

Signature :

RIB – JDA EVENTS – DEMEURE LES ARBILLONS

CE

Domiciliation :

Code Banque Code Guichet Compte N° Clef

12135 00300 08006018470 75

IBAN (International Bank Account Number)

FR7612135003000800601847075

BIC - SWIFT

CEPAFRPP213